

BACHELOR

Un niveau II demandé par les entreprises et les candidats

Le bachelor s'inscrit dans une harmonisation des diplômes au niveau européen. Il répond aussi à un besoin général de qualification supérieure des candidats. Un Bac + 2 ne suffit parfois plus pour trouver un poste. Le bachelor peut alors être un bon moyen d'obtenir un Bac + 3 sous réserve qu'il soit inscrit au RNCP pour être reconnu nationalement voire internationalement.



Le contenu pédagogique d'un bachelor est plus libre qu'une licence. Il est souvent basé sur des projets en lien étroit avec le monde professionnel.

« **E**n France, il n'existe que deux façons de diplômer, explique Dominique Sengelen, enseignant-chercheur au sein de Tecomah. Soit la voie universitaire, soit la voie de la certification professionnelle. » Pour ce qui est des diplômes de niveau II (Bac + 3), il existe donc les licences/licences professionnelles au niveau universitaire et les certifications professionnelles dont certaines sont appelées bachelors chez les

organismes privés. Cependant le bachelor est une formation encore jeune en France, elle est apparue il y a une dizaine d'années. Sa reconnaissance par le monde du travail a été difficile. Mais les choses commencent à bouger, car ce diplôme existe depuis bien plus longtemps dans d'autres pays comme dans le monde anglo-saxon, et bénéficie d'une reconnaissance dans notre pays. « *bachelor n'est pas une appellation commerciale dans le monde anglo-*

saxon comme ça peut l'être en France encore aujourd'hui, exprime Jean Bizimana, directeur de l'enseignement supérieur au sein de l'institut de Genech. Il s'agit de l'appellation officielle d'une formation préparant à l'obtention d'un diplôme de niveau II avec une reconnaissance universitaire internationale. »

« *Les deux bachelors que nous proposons – innovation et développement rural/paysages et aménagement urbain durable – s'inscrivent d'ailleurs*

dans ce schéma car nous assurons la préparation des étudiants à un diplôme délivré par une université néerlandaise, poursuit le directeur de l'enseignement supérieur. Au-delà de l'ouverture vers l'étranger que peuvent apporter ces formations au travers de cours dispensés en anglais et d'une immersion dans un pays non francophone durant quatre mois de stage, le bachelor forme à des postes qui ne sont pas directement concurrents de ceux d'ingé-

nieurs mais qui prennent une même orientation. À ce titre, les étudiants ne semblent pas éprouver de difficultés à trouver un travail. »

OBJECTIF : OUVERTURE D'ESPRIT

Pour les bachelors français, non délivrés par une université, le terme est plus marketing ! « Il permet à lui seul d'identifier de manière simple les formations préparant à une certification professionnelle de niveau II (Bac + 3), décrit Marie-Alizé Favreul, responsable marketing et développement de l'école des Établières. C'est une manière efficace aussi de comparer des formations comparables. Cependant, nous devons faire preuve de beaucoup de pédagogie pour expliquer la différence entre une licence et un bachelor. La première des différences est juridique. Le terme licence est réservé aux diplômes universitaires. Ensuite, le contenu des formations est aussi différent. Nous bénéficions de beaucoup plus de souplesse dans la pédagogie et le contenu de nos formations. Nous pouvons plus facilement mettre en place des pédagogies nouvelles. Nous nous basons davantage sur l'expérience de

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES PAR L'ÉTAT EN QUELQUES CLICS

Quatre principaux critères sont requis pour satisfaire les conditions fixées pour l'enregistrement de titres ou diplômes au RNCP. La certification doit répondre à des besoins en compétences sur le marché du travail. Elle doit par ailleurs bien conduire au métier décrit, et donner la possibilité de s'insérer : des informations relatives à l'insertion professionnelle de titulaires de cette certification pour trois promotions au minimum doivent ainsi figurer dans le dossier de demande d'enregistrement. Cela permet de vérifier a posteriori la réalité de l'insertion. La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) analyse également la cohérence entre le référentiel d'activités qui décrit le métier visé, les compétences nécessaires pour exercer ces activités, et les modalités mises en œuvre pour en attester la maîtrise. Enfin, l'organisme qui fait la demande d'enregistrement doit avoir rendu la certification accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce sont donc les compétences, les connaissances, et les aptitudes attestées qui sont examinées par la CNCP lorsqu'elle instruit les demandes d'enregistrement de certifications professionnelles. Elle s'intéresse aux résultats d'un parcours de qualification, quel qu'il soit (formation, expérience), et non pas au parcours lui-même. Il est important de préciser « qu'il n'est pas possible d'identifier si un bachelor est inscrit au RNCP pour la simple et bonne raison que le terme n'existe pas au CNCP, souligne Pascale Bouclier, chargée de mission au CNCP. Les bachelors restent des certifications de niveau II parmi 500 autres certifications de même niveau ».

professionnels en activité qui viennent échanger avec les étudiants. C'est un moyen aussi pour les étudiants de créer leur réseau professionnel avant même d'avoir quitté les bancs de l'école. » Jean Bizimana complète : « L'objectif d'un bachelor est l'ouverture d'esprit. Une pédagogie active basée sur la mise en place de projets réels commandés par des entreprises en fait partie. 90 % des cours de nos bachelors sont sous forme de projets. » Une pédagogie différente qui semble réussir à ses diplômés.

« De plus en plus d'étudiants

poursuivent leurs études après un bachelor, précise Marie-Alizé Favreul. Selon l'option choisie, la part d'étudiants qui poursuivent leur cursus varie de 37 à 50 %. Pour ceux qui s'insèrent dans la vie active, la totalité est en poste un an après l'obtention de leur diplôme ! »

TOUTS LES BACHELORS NE SE VALENT PAS

Pour autant tous les bachelors ne se valent pas, car le terme en tant que tel n'a pas de réelle reconnaissance. Cependant, si une formation bachelor est intéressante, et pour être cer-

tain que celle-ci apporte un diplôme qui soit reconnu, il faut vérifier qu'elle est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, délivré par le réseau des chambres de commerce et d'industrie (pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le site Internet : www.rncp.cncp.gouv.fr), souvent écrit sous son abréviation RNCP. S'agissant d'une reconnaissance nationale toutes les formations qui sont inscrites le marquent dans la description de leur formation, difficile donc de ne pas le voir.

M. L.

Notre sélection de FORMATIONS



FORMATION DE « CONSEILLER AGRONOMIQUE PRECONISATEUR » à Niort du 02.10.17 au 22.12.17



Intégrer de nouveaux salariés ou former des personnels en poste grâce à une formation adaptée à votre entreprise.

- Recruter et former de nouveaux CAP Conseiller agronomique préconisateur
- Faciliter leur insertion dans les entreprises du négoce agricole.
- Renforcer les compétences et permettre la mobilité interne des personnels en place dans le négoce agricole.
- En période de professionnalisation - financement AGEFOS-PME



ASFONA
Association pour la Formation Nationale Agricole
Les Ruralies
79231 PRAHECQ Cedex
Tél. 05 49 75 10 01 Fax. 05 49 75 75 67
accueil@asfona.fr www.asfona.fr

